

TALLEYRAND-PÉRIGORD (NAPOLEON-LOUIS, DUC DE), DUC DE VALENCAY, pair de France, né à Paris le 12 mars 1811, fils du général Alexandre duc de Dino, puis duc de Talleyrand-Périgord, et de Dorothee de Courlande, duchesse de Sagan, suivit comme son père la carrière militaire. Après avoir quitté l'armée, il fut appelé, le 19 avril 1845, à faire partie de la Chambre des pairs, où il vota avec les partisans du gouvernement de Louis-Philippe. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. Chevalier de la Toison d'or depuis 1838, il fut promu officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1867, comme membre du jury de l'Exposition universelle.

TALLEYRAND PÉRIGORD (ERNEST, COMTE DE), pair de France, né à Orléans (Loiret) le 17 mars 1807, mort à Bruxelles (Belgique), le 22 février 1871, fils du comte Augustin-Louis (voy. plus haut) et de dame Jeanne-Julienne-Caroline d'Argy, était sans antécédents politiques, lorsque, le 23 juillet 1847, il entra à la Chambre des pairs, en remplacement de son père décédé, et bien que celui-ci eût été déchu pour refus de serment. Il soutint la monarchie de Louis-Philippe jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (CHARLES-ANGÉLIQUE, BARON DE), sénateur du second Empire, né à Laon (Aisne) le 8 novembre 1821, fils du baron Alexandre-Daniel (voy. plus haut), entra dans la diplomatie et fut successivement secrétaire d'ambassade à Lisbonne, à Madrid, à Saint-Petersbourg et à Londres, ministre à Welmar, à Bade et à Turin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi des Belges (1861). Il occupa ensuite le poste d'ambassadeur à Berlin (17 octobre), puis à Saint-Petersbourg (novembre 1864). Grand-croix de l'Ordre de l'Aigle-Rouge, grand-officier de la Légion d'honneur, il fut appelé, le 2 octobre 1869, à faire partie du Sénat impérial, où il soutint le gouvernement de Napoléon III jusqu'au 4 septembre 1870, qui mit fin à sa carrière politique.

TALLIEN (JEAN-LAMBERT), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris le 23 janvier 1797, mort à Paris le 10 novembre 1820, « fils de Lambert Tallien, maître d'hôtel du marquis de Bercy, et de Jeanne Lambert », dut à la générosité du marquis de Bercy une instruction complète. Clerc de notaire, puis de procureur, il obtint un emploi dans les bureaux des finances et du commerce, s'éprit des idées nouvelles, devint secrétaire du député Brostaret, et entra comme prote à l'imprimerie du *Moniteur*. Un numéro de janvier 1792 de ce journal contient le prospectus de *l'Ami des citoyens*, que Tallien se proposait de faire paraître, et donne quelques détails sur la part prise par ce dernier au mouvement de la Révolution. « L'auteur, y est-il dit, connu par son zèle civique, est le premier qui ait employé, à l'avantage de la Révolution, l'ancien système des fondations religieuses, en l'appliquant à l'instruction publique du peuple. Déjà fondateur d'une société fraternelle, d'un de ces prônes civiques, où, dans les jours consacrés au repos, il enseignait régulièrement aux citoyens peu instruits leurs droits et leurs devoirs, il a depuis ouvert aux peuples de nouveaux canaux d'instruction par l'établissement d'une affiche hebdomadaire, qui, publiée depuis cinq mois, a souvent contribué

au maintien de la tranquillité publique ». Le journal, publié aux frais de la Société des Jacobins, eut peu de succès. En avril suivant, Tallien organisa « la fête de la Liberté » offerte aux soldats révoltés de Châteauneuf qui venaient de sortir du bagne, se présenta (8 juillet) à la barre de l'Assemblée législative, au nom de la section de la Place royale, pour réclamer la réintégration à la commune de Pétion et de Manuel, prit part à la Journée du 10 août, et fut nommé secrétaire greffier de la commune de Paris. Le 30, il revint à la barre de l'Assemblée protester contre la révocation des membres de la commune du 10 août, vanta leur zèle révolutionnaire, et obtint leur maintien. Après les massacres de septembre, auxquels il participa, au moins en signant la plupart des ordres d'arrestation, et en rédigeant avec Marat la circulaire du 3 septembre, signée Danton, qui provoquait les départements à imiter « l'énergie » de la capitale, il vint encore à l'Assemblée pour justifier la commune de n'avoir pu empêcher les massacres, et vanta l'ordre qui avait régné dans les exécutions et le désintéressement du peuple ; personnellement, il avait sauvé la vie à plusieurs personnes, et notamment à Deboullères, depuis député aux Cinq-Cents. Élu, le 13 septembre 1792, membre de la Convention pour le département de Seine-et-Oise, le 9 sur 14, par 422 voix sur 631 votants, il repoussa la proposition de Manuel demandant que le président de l'Assemblée fût logé aux Tuileries, réclama à plusieurs reprises la mise en jugement du roi, s'opposa à ce qu'on lui permit de voir sa famille, et, ayant dit qu'au besoin la commune l'en empêcherait, fut frappé d'un décret de censure. Lors du jugement, il vota pour la mort, sans appel, et, « par humanité », sans sursis. Nommé membre du comité de salut public le jour même de l'exécution (21 janvier 1793), il ne put s'opposer au vote de la proposition de Goussonné demandant des poursuites contre les auteurs des massacres de septembre, mais obtint à son tour des poursuites contre ceux qui avaient défendu le roi au 10 août ; le 26 février, il combattit le décret d'accusation contre Marat. Envoyé en mission dans l'Indre-et-Loire en mars 1793, il fit relâcher bon nombre de prisonniers, prêcha au prône à la messe des prêtres constitutionnels, passa en Vendée à la fin d'avril, constata l'importance de cette guerre, demanda l'envoi de la garnison de Mayence, et, de retour à la Convention, fut un des instigateurs des Journées des 31 mai et 2 juin contre les Girondins. Puis il dénonça une prétendue conspiration tendant à sauver Custine (21 août), prit la défense du général Rossignol (26 août), et souleva les murmures de l'Assemblée par ces paroles : « Et quo m'importe à moi le pillage de quelques maisons ! » Le 23 septembre, il fut envoyé à Bordeaux, avec Ysabeau, pour y organiser le gouvernement révolutionnaire. Il y montra un des plus impitoyables agents de la Terreur, poursuivit les Girondins fugitifs, assista de sa fenêtre aux exécutions, sévit contre le « négociantisme », effaça le nom de Gironde et lui substitua celui de Boc-d'Ambez (18 octobre 1793), et, grâce aux réquisitions dont il frappa les principaux habitants, vécut dans un faste royal. Mais, ayant vu M^{me} de Fontenay, née Cabarrus, qui venait d'être arrêtée à Bordeaux au moment où elle rejoignait sa famille en Espagne, il en fut épris, la fit remettre en liberté, la garda près de lui et, sous son influence, ralentit la persécution. Dénoncé au

comité de salut public pour son modérantisme, il vint à Paris pour se justifier; M^{me} de Fontenay y fut arrêtée, et, pour la sauver une seconde fois, Tallien dut se montrer plus terroriste que jamais: ce plan réussit d'abord, et il fut nommé successivement secrétaire (16 ventôse an XI) et président (1^{er} germinal) de la Convention. Mais il ne put regagner la confiance de Robespierre alors tout-puissant. En prairial, ce dernier l'accusa d'avoir insulté des patriotes, et le fit exclure du club des Jacobins. Se voyant perdu, Tallien se lia avec ceux qui voulaient venger la mort de Danton, et devint le chef le plus actif de la conspiration de Thermidor. Dans la séance du 9, il interrompit le premier Saint-Just par une question d'ordre, et, lorsque Robespierre voulut répondre, s'élança à la tribune en brandissant un poignard, « dont il s'est armé, dit-il, pour percer le sein au nouveau Cromwell, au cas où l'assemblée n'aurait pas le courage de le décréter d'accusation. » L'assemblée rendit le décret, et Tallien devint l'homme le plus puissant du nouveau régime. Il fit de nouveau partie du comité de salut public quelques jours après, n'y resta qu'un mois, et, dix jours après, en rentrant chez lui, rue des Quatre-Fils, au Marais, fut blessé à l'épaule d'un coup de pistolet. On accusa les Jacobins d'avoir voulu l'assassiner; mais les Jacobins, de leur côté, prétendirent qu'il n'y avait là qu'une manœuvre de Tallien pour relever son influence. Le 26 décembre 1794, à 27 ans, il épousa « Jeanne-Marie-Ignace-Thérèse Cabarus, âgée de 21 ans, divorcée de Jean-Jacques de Vin de Fontenay ». Il fit fermer le club des Jacobins, supprima le tribunal révolutionnaire, et fit décréter d'accusation Carrier et Le Bon. La victoire du 2 prairial contre les sections raffermir sa situation; il entra au comité de salut public, fut envoyé à l'armée de l'Ouest, assista à l'affaire de Quiberon, et, de retour à Paris, provoqua les dernières rigueurs contre tous ceux qui avaient pris part à cette expédition. Après le 13 vendémiaire, il fut membre de la commission des Cinq chargée de proposer de nouvelles mesures de salut public; mais une violente attaque de Thibaudeau qui l'accusa de vétille et de trahison, compromit encore son crédit. Élu député au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, par six départements, il n'y joua qu'un rôle effacé, eut encore à répondre aux attaques de Dumolard (30 août 1795), et reconnut quelques-uns de ses torts: « Je dois donc pleurer, dit-il, sur ces temps désastreux, puisque j'ai peut-être contribué à les faire naître par l'exaspération de mes opinions... Et qui serait assez vain pour affirmer qu'il a toujours sagement jugé notre étonnante révolution. » Au 18 fructidor, il s'employa à adoucir le sort des proscrits, et il sortit du Conseil en germinal an VI. Ses affaires domestiques lui donnant beaucoup de soucis, il se fit attacher, comme savant, à l'expédition d'Égypte, devint membre de l'Institut d'Égypte, rédigea au Caire la *Décade égyptienne*, et y fut nommé administrateur des domaines nationaux. Après le départ de Bonaparte, Menou le força de retourner en France. Fait prisonnier par les Anglais pendant la traversée, il fut emmené à Londres où l'opposition whig lui fit un brillant accueil (mars-avril 1801). Son retour en France ne fut pas heureux: ses papiers furent saisis à Calais, à son arrivée, et sa femme s'en pressa de demander son divorce, qu'elle obtint le 8 avril 1803. Absolument sans ressources, il sollicita le poste de consul à Alicante, faillit y périr

de la fièvre jaune, y perdit un oeil, et revint à Paris où on lui laissa son traitement de consul. La tolérance dont l'Empire et la Restauration usèrent à son égard fit croire, sans preuve d'ailleurs, qu'il avait fait de la police pour leur compte. Aux Cent-Jours, il signa l'Acte additionnel sur les registres de la municipalité du 2^e arrondissement, rue d'Antin, en ces termes: « Les phrases étant inutiles lorsque les dangers de la patrie sont imminents, lorsque l'honneur et l'indépendance de la nation commandent impérieusement le sacrifice de toutes les opinions particulières, voulant avant tout être et demeurer Français, attendant du temps, des lumières et du patriotisme des deux Chambres les améliorations désirables, je dis oui. » Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il obtint un sursis provisoire, le 5 février 1816, sur des certificats de médecins constatant « une goutte très intense dans les articulations, et l'impossibilité de voyager ». On ne l'inquiéta plus, et il végéta dans une petite maison de l'Allée des Veuves, n^o 31. Après avoir vendu sa bibliothèque pour vivre, « perclus des quatre membres et ne pouvant pourvoir aux premiers besoins d'une existence journalière plus que médiocre », il sollicita (mai 1818) un secours du gouvernement royal: M. Decazes lui envoya mille francs (15 mai). Il mourut deux ans plus tard, et fut enterré au Père-Lachaise; les journaux de janvier 1891 ont signalé l'état d'abandon et de délabrement de sa tombe.

TALLON (Eugène), représentant en 1871, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 21 mars 1836, se fit inscrire au barreau de Paris où il avait été reçu avocat, fut secrétaire de M. Victor Lefranc de 1857 à 1861, et revint comme avocat dans sa ville natale. Il se mêla aux luttes du parti libéral à la fin de l'Empire, et se présenta à la députation comme candidat indépendant, le 24 mai 1869, dans la 4^e circonscription du Puy-de-Dôme, où il échoua avec 7,192 voix, contra 14,833 au candidat officiel, élu, député sortant, M. Dumiral, 3,232 à M. Roux et 2,741 à M. Laville. Élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 11, par 47,185 voix (96,000 votants, 179,401 inscrits), il siégea au centre droit, parmi les orléanistes, fut secrétaire de la 2^e commission des Trente, prit part à la discussion sur la loi municipale, sur les impôts nouveaux, sur l'enregistrement, déposa des rapports sur les travaux publics, sur le droit de pétition, sur l'organisation de l'Assistance publique, sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, fut membre et secrétaire de la réunion Salut-Marc-Girardin, membre de la réunion Féray, signa (24 mai 1873) l'amendement Target qui mit Thiers en minorité, et, en février 1875, dans la discussion des lois constitutionnelles, proposa, sans succès, de former un Sénat de trois cents membres, dont un tiers élu par les conseils généraux, un tiers nommé par l'Assemblée, et un tiers désigné par le président de la République parmi les membres des corps électifs, de l'Institut, et les hauts fonctionnaires. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le retour à Paris, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour la loi des maires, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Il était conseiller général de Riom depuis le 8 octobre 1871. Les élections de 1876 l'éloignè-

rent de la vie politique. On a de lui des brochures sur la *Propriété littéraire, l'Assistance publique, etc.*, et des travaux historiques : *Cinq-Mars; Les Origines de la presse sous Richelieu, etc.*

TALLON (JEAN-MARIE-ALFRED), député de 1876 à 1885, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 17 mai 1828, mort le 20 mai 1889, se fit recevoir avocat à Paris, fit son stage à la cour de Riom, et se fit inscrire d'abord au barreau d'Issouire, puis (1863) à celui de Clermont. Républicain depuis 1848, il combattit les candidatures officielles sous l'Empire, fonda en 1869, avec MM. de Chabrol, Bardoux et autres, *l'Indépendant du centre*, qui adhéra des premiers à la souscription Bandin et mena une vive campagne (1870) contre la plébiscite. Conseiller municipal de Clermont à la chute de l'Empire, il se porta, aux élections du 8 février 1871, candidat à l'Assemblée nationale dans le Puy-de-Dôme, et échoua avec 31,253 voix sur 96,000 votants. Il fonda alors le *Républicain* et *l'Union républicaine*, écrivit, après la disparition de ces journaux, dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, fut élu (1874) conseiller général du canton de Champeix, et fit dans l'Assemblée départementale des rapports remarquables sur des matières d'enseignement. Élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Clermont-Ferrand, par 19,755 voix sur 18,699 votants et 26,941 inscrits, contre 7,269 à M. Nargot de Toucy, conservateur, il prit place à gauche, fit partie des commissions de la presse et du budget, et fut des 363. Réélu, le 12 octobre 1877, par 11,289 voix (17,890 votants, 26,405 inscrits) contre 8,525 à M. François Mège, candidat du cabinet du 16 mai, il reprit sa place à gauche, soutint la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine, et vit son mandat renouvelé, aux élections du 21 août 1881, par 13,073 voix (13,783 votants, 26,463 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, soutint les ministères opportunistes, et, porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Puy-de-Dôme, échoua avec 10,182 voix sur 133,123 votants. Lors du décès de M. Goutay, sénateur du Puy-de-Dôme (19 avril 1889), les chefs du parti républicain dans le département s'étaient entendus pour élire à sa place M. Tallon; mais ce dernier mourut avant l'élection.

TALON (ANTOINE-OMER), député en 1789, né à Paris le 20 janvier 1769, mort à Grez (Seine-et-Marne) le 18 août 1811, « fils de Jean Talon avocat, payeur des rentes à l'Hôtel de Ville, et de Marie-Charlotte Radix », fut reçu avocat à seize ans et devint avocat du roi au Châtelet (1777), conseiller aux enquêtes (1781) et lieutenant civil au Châtelet (1789). Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 21 mars 1789, député suppléant aux États-Généraux par le bailliage de Chartres, avec 71 voix (139 votants), et fut admis à siéger, le 16 décembre 1789, en remplacement de M. de Montboissier démissionnaire. Comme lieutenant civil au Châtelet, il avait été chargé d'instruire le procès contre les auteurs des journées des 5 et 6 octobre; il fut aussi mêlé au procès de Favras. Il rendit compte, le 26 mai 1790, à l'Assemblée nationale des procédures du Châtelet, se démit de ses fonctions de lieutenant civil le 30 juin, et se consacra à ses fonctions législatives. Il eut à se défendre contre Camille Desmoulins et contre Du Saulchoy qui l'accusaient, dans leurs

journaux, d'avoir vendu la Justice; il obtint contre eux, le 6 juillet, une rétractation publique et 1200 livres de dommages-intérêts. Quelques jours après, il fit un discours sur la conservation des offices ministériels et vota constamment avec le côté droit. Ce fut lui qui concilia le parti de la cour avec Mirabeau, bien qu'il eût impliqué ce dernier et le duc d'Orléans dans l'affaire des 5 et 6 octobre lorsqu'il était lieutenant au Châtelet. Il conseilla au roi de se réfugier parmi les troupes de l'Est, avec le maréchal de Broglie. Arrêté et emprisonné, il fut remis en liberté au bout d'un mois, se rendit fréquemment de nuit aux Tuileries, où, avec quelques serviteurs fidèles, il s'efforça de sauver Louis XVI. Il dut bientôt pourvoir à sa propre sûreté, car la découverte de son nom sur les registres de l'armoire de fer le fit décréter d'accusation. Après être resté quelques mois caché, il put s'embarquer pour l'Amérique d'où il ne revint que sous le Directoire. A l'époque du Consulat, Bonaparte, étonné du luxe dans lequel il vivait, fit faire une enquête sur ses agissements, et apprit que Talon servait d'intermédiaire entre les royalistes de France et les princes. Il le fit aussitôt arrêter et envoyer aux îles Sainte-Marguerite, d'où il ne sortit qu'en 1807, dans un état voisin de l'imbécillité. Sa famille obtint alors son interdiction; il mourut quatre ans après, à 51 ans.

TALON (JULES), représentant en 1818 et en 1849, né à Valenciennes (Nord) le 8 juillet 1810, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 5 décembre 1881, fils d'un juge de paix de Valenciennes, fit ses études comme boursier au collège de Douai, entra en 1829 à l'École polytechnique, et servit quelque temps dans l'artillerie; il était lieutenant en premier, quand il donna sa démission (1836) pour s'occuper d'agriculture. Resté en dehors de la politique jusqu'en 1848, il fut élu, le 23 avril, le 1^{er} sur 8, représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante par 49,357 voix (72,152 votants, 85,493 inscrits). Il fit partie du comité de l'agriculture, et vota avec la droite pour les poursuites contre Louis Blanc et Causse, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie des transportés. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 7, par 43,017 voix (64,313 votants, 89,798 inscrits), il suivit la même ligne politique que précédemment, et opina avec la majorité, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia point à la politique de l'Elysée, quitta la vie politique au coup d'Etat de décembre 1851, s'occupa d'affaires sous l'Empire et devint directeur des Messageries maritimes à Marseille.

TALOT (MICHEL-LOUIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Cholet (Maine-et-Loire) le 22 août 1855, mort à Cholet le 12 juin 1823, étudia le droit et devint en 1781 agréé au tribunal de commerce d'Angers. Partisan de la Révolution, il fut nommé commandant d'un bataillon de la garde nationale de cette ville, membre du conseil général de Maine-et-Loire, et juge au tribunal de première instance. Élu, le 7 septembre 1792,

quatrième député suppléant de Maine-et-Loire à la Convention par 357 voix (566 votants, 645 inscrits), il ne fut admis à siéger que le 8 septembre 1793, en remplacement de Filastre de la Brardière démissionnaire. Secrétaire de la Convention le 3 pluviôse an III, il alla en mission à l'armée de Sambre-et-Meuse, signa la capitulation de Luxembourg, et se montra opposé à la politique des sections de Paris (août 1795). Il sollicita ensuite la création d'un conseil de guerre pour juger les émigrés qui seraient arrêtés à Paris; puis fut envoyé dans le Pas-de-Calais pour y organiser les administrations. De retour à Paris, il prit devant le conseil de guerre la défense du général Menon, son ancien compagnon d'armes, mis en jugement à la suite du 13 vendémiaire, et obtint son acquittement. Le 4 brumaire an IV, Talot fut appelé par ses collègues de la Convention à siéger au Conseil des Cinq-Cents. Il défendit le projet qui astreignait les représentants au serment de haine à la royauté, provoqua la peine de la déportation contre les dépréciateurs des mandats, et, le 5 brumaire an V, parla contre les journalistes : « Je viens, dit-il, attaquer les vrais assassins de la patrie; je viens dénoncer une trentaine de gredins qui s'emparent de l'opinion publique et déchirent chaque jour le gouvernement. Les clubs ont rendu des services dans les commencements de la Révolution, bientôt ils ont fini par se corrompre et par devenir dangereux; eh bien! chaque journal est un club ambulante prêchant la révolte et la désobéissance aux lois. Il est impossible qu'un gouvernement subsiste et rétablisse l'ordre au milieu d'éléments aussi destructeurs. Il faut une loi qui réprime la liberté de la presse, ou bien permettre à chacun de se servir de la même liberté pour presser les omoplates de son calomniateur. » Il défendit le Directoire, reprocha à Aubry d'avoir destitué Bonaparte et Masséna, et, à la suite du 18 fructidor, fut nommé membre de la commission provisoire des Inspecteurs. Il s'associa aux mesures prises à cette époque contre le parti royaliste, fut secrétaire des Cinq-Cents, et combattit le projet de Malibran accordant 300,000 francs au général Bonaparte. Il fit ensuite fixer par une loi l'enceinte constitutionnelle du corps législatif. Ayant obtenu sa réélection, le 23 germinal an VI, comme député de Maine-et-Loire, par 137 voix (268 votants, 288 inscrits), il se jeta dans l'opposition, reprocha à Lecointe-Puyraveau son opinion contre la liberté de la presse et l'appela ironiquement le « procureur-général syndic du Directoire ». Il contribua, avec le parti démocratique, à écarter du Directoire Treillard, La Revellière et Merlin, fut un des orateurs assidus de la réunion jacobine du Manège, protesta, dans la séance extraordinaire du 19 brumaire à Saint-Cloud, contre la nomination de Bonaparte au commandement des troupes qui entouraient le corps législatif, et exhorta ses collègues à la résistance. Talot fut arrêté et incarcéré à la Conciergerie, d'où la protection de Bernadotte le tira. Mais ayant continué de manifester des sentiments hostiles au gouvernement consulaire, il fut inscrit sur la liste des déportés de nivôse, échappa d'abord aux arrestations, puis fut découvert et enfermé au Temple. De cette prison, il écrivait à Fouché, le 17 nivôse an IX : « J'ai demandé plusieurs fois de reprendre mon rang dans les armées; au lieu de partager les lauriers, je ne partage ici que les fers. Des intérêts de famille m'appellent dans mon département. » On lui permit de s'y rendre après quatorze mois de

détention. Remis en activité, comme adjudant commandant le 4 frimaire an X, il fut employé à l'armée de Saint-Domingue. En 1809, il fit partie de l'armée destinée à repousser, sous les ordres de Bernadotte, les Anglais qui s'étaient emparés de l'île de Walcheren, et servit en qualité de chef d'état-major de la division qui occupait l'île de Cadzant. Réformé lors de la réunion de cette armée à celle d'Anvers, il rentra définitivement dans ses foyers.

TAMISIER (FRANÇOIS-LAURENT-ALPHONSE), représentant en 1813, en 1849 et en 1871, sénateur de 1876 à 1880, né à Lons-le-Saulnier (Jura) le 22 janvier 1800, mort à Paris le 20 mai 1880, fils d'un maire de Lons-le-Saulnier, entra à l'École polytechnique. Il prit part aux journées de juillet et sortit de l'École comme officier d'artillerie; il était lieutenant à Strasbourg en 1836, lors de la tentative du prince L.-Napoléon. Capitaine en 1838, professeur à l'École normale de tir de Vincennes en 1842, il dut bientôt à ses travaux techniques de compter parmi les officiers les plus distingués de l'armée, notamment après un remarquable exposé des principes qui ont conduit à l'adoption des canons rayés. D'autre part, il avait adhéré à l'École socialiste de Fourier. Le 25 février 1848, il refusa énergiquement de livrer au peuple de Paris les armes de l'arsenal de Vincennes. Républicain de la veille, M. Tamisier fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Jura à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 8, par 36,204 voix (74,155 votants). Il siégea dans les rangs de la gauche modérée, fit partie du comité de la guerre, et vota contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et pour les poursuites contre Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du président et de ses ministres. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, représentant à l'Assemblée législative, le 3^e sur 7, par 46,721 voix (71,295 votants, 90,110 inscrits), il fit, dans les rangs de la gauche, une constante opposition à la politique de l'Élysée, défendit la gratuité des écoles polytechnique et militaire (5 novembre 1849 et 25 janvier 1850), déposa une proposition d'augmentation de solde pour les sous-officiers, protesta contre le coup d'État du 2 décembre 1851, et fut nommé chef d'état-major du général Oudinot par les représentants réunis à la mairie du X^e arrondissement pour organiser la résistance armée contre le prince L.-Napoléon. Enfermé à Mazas pendant dix-sept jours, il reprit, à sa sortie, ses expériences d'artillerie, fut déclaré démissionnaire en 1853 pour refus de serment à l'empereur, et se fit ingénieur de chemin de fer, d'abord dans la Sarthe et l'Orne, puis dans la Corrèze et le Lot, enfin à la compagnie d'Orléans, où il passa successivement chef de section, chef de division, sous-ingénieur et ingénieur. Il revint dans le Jura en 1868, et fonda le journal républicain *le Jura*, qui fit campagne contre le plébiscite. Le 6 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale l'appela aux fonctions de commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, en remplacement du

général de la Motterouge. Son rôle au 31 octobre fut indécis; il donna sa démission le 9 novembre, et reprit le poste de chef d'escadron d'artillerie au 5^e secteur de Paris. Élu, le 8 février 1871, représentant du Jura à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 6, par 28,613 voix (49,963 votants, 89,769 inscrits), il s'inscrivit à la gauche républicaine, et vota contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, pour le retour à Paris, contre la chute de Thiers au 21 mai, contre le septennat, la loi des maires, le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Clairvaux (octobre 1871), il avait présidé, en 1871 et en 1872, l'assemblée départementale. Élu sénateur du Jura, le 30 janvier 1876, par 416 voix (654 votants), il se prononça en 1877 contre la dissolution de la Chambre et contre le gouvernement de son mandat le 5 janvier 1879, par 556 voix (633 votants), soutint le cabinet Dufaure, opina pour l'article 7 de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur et mourut en mai 1880. Il fut remplacé le 13 août suivant, par le général Grévy. Officier de la Légion d'honneur, il avait été admis à la retraite, avec le grade de chef d'escadron d'artillerie, le 23 octobre 1871.

TANCHARD (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Baume-les-Dames (Doubs) le 30 décembre 1758, mort en 1842, « fils du sieur Claude-Laurent Tanchard, et de demoiselle Marguerite Courjon », était maire de Baume-les-Dames où il avait exercé la profession de juge de paix, et conseiller général du Doubs, lesque l'arrondissement de Baume-les-Dames l'éfut (12 mai 1815), par 43 voix sur 49 votants et 123 inscrits, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sa carrière politique prit fin avec la session de cette législature.

TANCHARD (CHARLES-LAURENT), représentant du peuple en 1848, né à Cuse-Adrisans (Doubs) le 19 décembre 1794, mort à Cuse le 28 septembre 1868, finissait, en 1813, sa rhétorique au lycée de Besançon, quand il fut désigné pour faire partie du 4^e régiment des gardes d'honneur qui s'organisaient à Lyon. Il fit la campagne de 1813, assista à Leipzig, à Hanau et à la campagne de France. Rentré à Besançon à la paix, il fit un stage de trois ans chez un notaire, puis s'occupa d'agriculture. Maire de Cuse en 1825 et membre de la Société d'agriculture du Doubs, il manifesta des opinions libérales, fut nommé, en septembre 1830, juge de paix du canton de Rougemont, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1843, et devint conseiller général du Doubs en 1843, en remplacement de son père, et vice-président du comice agricole. Il applaudit à la révolution de 1848, fut appelé aux fonctions de sous-commissaire du gouvernement provisoire à Baume, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Doubs à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 7, par 42,894 voix (67,322 votants et 78,670 inscrits). Il fit partie du comité de l'agriculture, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et contre celles contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition

Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

TANNÉGUY-LEVEEUR (ALEXIS-PAUL-MICHEL, COMTE), député au Corps législatif en 1898, né à Paris le 23 septembre 1746, mort au château de Carrouges (Orne) le 26 mai 1833, « fils de M. Jacques Tanneguy-Leveueur, marquis de Tellières, maréchal des camps et armées du roi, et de dame Michelle-Julie-Françoise Bouchard d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre de Jousac », était maréchal de camp au moment de la Révolution. Il quitta le service en 1791, n'émigra pas, et devint, sous le Directoire, administrateur du département de l'Orne et président de canton. Élu, le 3 octobre 1898, par le Sénat conservateur, député de l'Orne au Corps législatif, il en sortit en 1812. Créé comte de l'empire le 11 juin 1810, il prit sa retraite, sous la Restauration, comme général de division.

TARANGET (ANDRÉ-ÉTIENNE-LOUIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lille (Nord) le 2 août 1752, mort à Douai (Nord) le 26 août 1837, fit ses études à Arras et suivit les cours de médecine de l'université de Douai. Nommé professeur à cette université, il devint docteur-régent, du 2 mai 1782 au 10 août 1792; il était aussi membre de l'Académie d'Arras, où il avait été reçu en même temps que Carnot et Robespierre. Ayant refusé de prêter le serment civique après le 10 août 1792, il perdit ses fonctions de régent, fut suspect sous la Terreur, et ne dut qu'à sa réputation d'habile praticien de ne pas être emprisonné. En 1794, il fut nommé médecin de l'hôpital militaire de Douai, et fut élu, le 23 germinal an V, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 346 voix (402 votants). Il fut membre du comité d'instruction publique, et, partisan des modérés, fut exclu au 18 fructidor. En l'an VI, il entra au conseil municipal de Douai dont il fit partie jusqu'en 1800, et devint, le 7 floréal an XII, membre du jury médical du Nord. Rallié à l'Empire, Taranget, qui s'occupait aussi de belles-lettres, fut nommé, le 20 juillet 1803, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Douai, et, peu de temps après, recteur de cette Académie, poste qu'il occupa jusqu'au 4 octobre 1827. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1821. Membre non résident de l'Académie de médecine, il fut l'un des propagateurs de la vaccine, et n'exerça aucune fonction publique, en raison de son grand âge, sous la monarchie de juillet.

TARAYRE (JEAN-JOSEPH), député de 1819 à 1824, né à Soulsac, commune de Salles (Aveyron), le 21 mai 1770, mort à Rodez (Aveyron) le 27 novembre 1855, le second des neuf enfants de François Tarayre et d'Antoinette Pouzols, cultivateurs aisés, fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique et placé au séminaire de Saint-Geniez; mais, faute de vocation, il fut envoyé au collège royal de Rodez, et y termina ses études en 1789. Partisan des idées nouvelles, il fut délégué par son département à la fête de la Fédération (11 juillet 1793), et partit, comme volontaire, le 4 juillet 1792, avec le grade de capitaine élu dans le 2^e bataillon de l'Aveyron, qui fit successivement partie de la 56^e et de la 85^e demi-brigade. Il fut blessé au siège de Toulon, passa à l'armée des Alpes,

et se distingua en Italie jusqu'au traité de Campo-Formio (17 octobre 1797). Il suivit Bonaparte en Egypte, puis en Syrie, fut mis à l'ordre du jour au siège de Saint-Jean-d'Acre, et fut nommé chef de bataillon (24 floréal an VII). Son intrépidité décida de la victoire d'Héliopolis (29 floréal an VIII), et lui valut le grade d'adjudant-général provisoire (22 vendémiaire an IX), et le commandement de la place de Suez. Placé, le 21 floréal an IX, à la tête de la 21^e demi-brigade il se battit à Canope, assista au siège du Caire et revint en France quelques mois après. Le premier Consul le mit à la tête de la subdivision militaire de la Haute-Loire et du Cantal; il réunit les matériel aux d'une histoire de la 21^e demi-brigade, devenu le 21^e de ligne, fut appelé, en 1803 au camp de Bruges, en 1804 au camp de Boulogne, servit sous Louis Bonaparte à l'armée du Nord, et, lorsque ce dernier fut placé sur le trône de Hollande, resta auprès de lui comme colonel des grenadiers de la garde (15 juillet 1806), puis comme colonel général (30 août suivant). Il réorganisa l'armée hollandaise, supprima la bastonnade, s'entretint souvent entre le roi Louis et la reine Hortense, et obtint à grand-peine la proclamation officielle à Amsterdam de la naissance du prince Louis-Napoléon, qui fut plus tard Napoléon III. Lieutenant-général dans l'armée hollandaise en 1808, et capitaine des gardes du corps du roi, grand-croix de l'Ordre de l'Union (17 février 1809), créé comte de Gorcum pour avoir sauvé cette ville d'une inondation, il défendit Berg-op-Zoom contre la flotte anglaise, puis, sentant pour le roi Louis l'impossibilité de se maintenir sur le trône de Hollande en face des exigences toujours croissantes de l'empereur, donna sa démission de ses fonctions et dignités en Hollande (30 janvier 1810), et se retira dans sa famille, à Soulsac. Le 1^{er} juillet suivant, le roi Louis abdiquait. A Soulsac, Tarayre s'occupait d'agriculture, lorsque Napoléon le rappela à l'activité (23 janvier 1812), avec le grade de général de brigade. Envoyé à l'état-major de la grande armée (9 février suivant), il assista à tous les combats de la campagne de Russie, et commanda l'arrière-garde du corps de Davout pendant la retraite où il eut les pieds gelés. Commandant d'observation de l'armée du Rhin (1^{er} mars 1813), il se battit à Lutzel et à Bautzen, fut promu (20 août 1813) commandeur de la Légion d'honneur (il était légionnaire du 19 février an XII), prit part à la bataille de Leipzig, comme chef d'état-major général du 3^e corps, perdit ses bagages dans la retraite, se battit à Hanau, et dut rejoindre Marmont comme commandant d'une brigade de la 51^e division du 4^e corps. L'état de sa santé lui ayant fait demander alors un emploi moins actif, l'empereur voulut le conserver à l'armée (lettre du 16 novembre 1813), et lui donna à commander la première brigade de la division de réserve de Paris. Presque aussitôt il fut chargé d'organiser en bataillons les gardes champêtres des départements au nord de la Seine; cette organisation ayant été abandonnée, Tarayre reçut le commandement du département de la Somme (20 mars 1814). La chute de l'empire annula cette nomination. Tarayre fut mis en non-activité le 1^{er} septembre 1814; mais Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis, et le nomma (20 janvier 1815) lieutenant-général et inspecteur des gardes nationales de la 1^{re} division militaire, Paris excepté. Aux Cent-Jours, Napoléon l'envoya à l'armée du Nord (6 avril 1815), puis le chargea de l'organisation des gardes nationales de la 13 division (Reunies)

Tarayre sut maintenir l'ordre dans sa division après la seconde abdication, et, lorsque le drapeau blanc fut arboré à Rennes (10 juillet 1815), remit le commandement au général Bigarré; il fut mis en non-activité le 1^{er} août. En 1816, il publia : *Moyens de pacifier l'Europe*, véritable réquisitoire contre l'Angleterre, collabora (1817) au *Censeur européen*, organe libéral, et fut porté, aux élections du 11 septembre 1819, par les « amis de la Charte », comme candidat à la députation dans le grand collège de la Charente-Inférieure, qui l'élut par 595 voix (810 votants, 1,819 inscrits). Son élection fut invalidée pour une singulière irrégularité de formes : l'un des deux candidats, entre lesquels le ballottage était obligatoire, s'étant désisté, on prétendit que ce désistement ne devait pas empêcher l'exécution littérale de la loi, et qu'il fallait recommencer. Le général Tarayre fut réélu, au nouveau scrutin du 24 avril 1820, par 442 voix (689 votants, 1,595 inscrits). Il prit place à côté des six députés de l'extrême-gauche et débuta par une attaque violente contre le budget (3 juillet); son discours ayant été tronqué par le *Moniteur*, il le fit rétablir dans le *Courrier*, et notamment ce passage : « Rien ne prouve mieux la désaffection de la majorité de la nation pour le gouvernement que la nécessité où il s'est trouvé de changer la loi des élections. Il n'y avait en France que 90,000 électeurs, eh bien, c'était encore trop; et le ministère vous propose de donner toute l'influence électorale à moins de 15,000 électeurs privilégiés. » Le ministère répondit au général en le mettant en traitement de réforme et en ordonnant la saisie de son discours. Dans la session de 1821, il combattit la loi sur l'échelle mobile, entra dans le comité dirigeant du carbonarisme en 1822, et ne se représenta pas aux élections de 1824. Retiré à Soulsac, il applaudit à la révolution de 1830, et prit, le 3 août, le commandement de la garde nationale de Rodez, afin d'assurer, avec le maintien de l'ordre, le triomphe de la révolution de juillet. La Fayette, dont il était l'ami, le fit nommer (29 octobre) inspecteur et organisateur des gardes nationales de cinq départements; le 7 février 1832, il fut relevé de la retraite, et admis dans le cadre de réserve de l'état-major général. Les accusés d'avril 1834 le choisirent au nombre de leurs défenseurs, mais la cour des pairs n'accepta pour cette mission que des avocats inscrits au tableau. Il tenta, aux élections de la même année, de rentrer à la Chambre des députés; sa candidature trop avancée pour l'Aveyron fut mal accueillie, et il ne conserva que le titre de conseiller général de Marcillac (1830-1848). En avril 1848, il déclina la candidature qui lui fut offerte à l'Assemblée constituante, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. On a de lui : *De la forme des gouvernements ou des rapports qu'elle doit avoir avec leur nature et leur constitution* (1819), de nombreuses brochures sur l'agriculture et l'économie rurale, et quelques écrits historiques et militaires.

TARBÉ (Louis-HARDOUX), ministre des Contributions, né à Sens (Yonne) le 11 août 1753, mort à Paris le 7 juillet 1806, onzième enfant d'un imprimeur du roi, président du tribunal de commerce, fit de bonnes études au collège de sa ville natale, suivit à Paris les leçons de l'école de droit et fut reçu avocat. Un rapport qu'il présenta sur une affaire importante le fit remarquer par Lefebvre d'Ormesson, contrôleur général des finances, qui l'admit dans ses bureaux.

Il eut un avancement rapide, et devint premier commis des finances sous le ministère de Necker et de Calonne, puis directeur des contributions sous de Lessart. Il occupait ce poste lors que le roi le nomma, le 18 mai 1791, ministre des Contributions. Tarbé eut à organiser toutes les parties de l'administration financière; c'est lui qui créa la contribution foncière. Il n'avait pas quitté son modeste appartement de la rue du Hasard, et ce fut chez lui que ses collègues se réunirent pour rédiger les motifs du veto que le roi avait dessein d'opposer aux décrets de l'Assemblée législative relatifs à l'émigration et à la déportation des prêtres. Tarbé, attaché au roi, donna sa démission de ministre en mars 1792. Le 15 août suivant, il fut compris dans le décret d'accusation avec Moutonin, Dupont-Dutertre, Duportail et Bertrand de Molleville. Il se déroba par la fuite aux poursuites qui le menaçaient, passa près de trois ans dans la retraite, revint en suite à Sens, et s'y occupa de littérature, refusant constamment les emplois qui lui furent offerts, notamment sous le Consulat. Il touchait une pension du trésor. Il mourut à 53 ans, d'une attaque d'apoplexie.

TARBÉ (CHARLES), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Sens (Yonne) le 19 avril 1756, mort à Cadix (Espagne) le 14 septembre 1804, frère du précédent, était négociant à Rouen au moment de la Révolution. Il en adopta les principes, devint officier municipal de la ville, et fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, le 9 sur 16, à la pluralité des voix. Il prit place parmi les modérés, fut membre du comité colonial, parla sur les troubles de Saint-Domingue, se prononça contre Brissot, s'opposa à la loi sur les passeports, fut élu secrétaire au mois d'avril 1792, vota les 6 millions demandés pour les dépenses secrètes du roi, chercha à faire reposséder, le 29 mai, le licenciement de la garde constitutionnelle du roi, s'éleva, avec force, le 4 juin, contre les dénonciations de Chabot, et, dans la discussion entre Grangeneuve et Jouveau, s'attira le blâme de l'Assemblée et 8 jours d'arrêts, pour avoir demandé des peines sévères contre tous les auteurs des voies de fait envers les députés. Il se tint, après la session, en dehors de la politique. L'avancement du Directoire lui rouvrit la carrière parlementaire. Élu, le 23 germinal an V, député de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents, par 265 voix (303 votants), il fut membre du comité colonial et attaqua avec une telle vivacité les agents du Directoire aux colonies, particulièrement Southonax et le secrétaire Marec, qu'il dut se rétracter, mais obtint néanmoins le rapport du décret qui autorisait le pouvoir exécutif à envoyer des agents aux colonies. Partisan des Clichyens, il fut proscrit au 18 fructidor, et ne dut qu'à l'intervention de Hardy de ne subir que l'invalidation de son élection. Il retourna alors à Rouen, s'occupa de négoce, et devint membre de la chambre de commerce de cette ville. Envoyé par cette chambre en Espagne pour y défendre les intérêts du commerce de Rouen, il mourut à Cadix, d'une maladie épidémique.

TARBÉ DE VAUXCLAIRS (JEAN-BERNARD, CHEVALIER), pair de France, né à Sens (Yonne) le 23 février 1767, mort à Paris le 17 septembre 1842, fils de M. Pierre Hardouin Tarbé, libraire de S. E. Monseigneur le cardinal de Luynes, et de demoiselle Colombe-Catherine Pigalle, entra en 1781 à l'École des ponts et chaussées,

et en sortit ingénieur. Napoléon, qui faisait de lui le plus grand cas, l'emmena dans ses voyages en Belgique et en Hollande, le décora de la Légion d'honneur en 1805, et le créa chevalier de l'Empire le 2 juillet 1808. Commandeur de la Légion d'honneur à la Restauration, il fut nommé conseiller d'Etat en 1817, section des travaux publics, et pair de France le 3 octobre 1837. Il séjéa jusqu'à sa mort parmi les conservateurs.

TARBOURIECH (EMILE-FÉLIX-SILVAIN), député de 1881 à 1885, né à Olonzac (Hérault) le 24 décembre 1811, mort à Olonzac le 29 janvier 1885, d'une famille de riches négociants, était maire d'Olonzac et conseiller général de l'Hérault, lorsqu'il fut élu, le 21 août 1881, député de l'arrondissement de Salat-Pons par 5,816 voix (8,481 votants, 15,311 inscrits), contre 2,511 à M. Rouanet, socialiste. Il séjéa à l'Union républicaine, vota avec la majorité opportuniste, contre la séparation de l'Église et de l'Etat, contre l'élection des magistrats par le peuple, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et mourut avant la fin de la législature.

TARDIEU (NICOLAS-ANDRÉ-ESPRIT), député de 1831 à 1834, né à Nancy (Meurthe) le 5 juin 1790, mort à Nancy le 27 juillet 1843, étudia le droit, fut reçu avocat et se fit inscrire au barreau de Nancy. Le 5 juillet 1831, il fut élu député du 5^e collège de la Meurthe (Toul), par 106 voix (169 votants, 181 inscrits), contre 48 à l'amiral de Rigny. Il séjéa dans l'opposition modérée avec laquelle il vota généralement. En 1833, lors du procès du journal la *Tribune*, après que le président eut donné lecture des textes de la loi, il fut au nombre des députés qui déclarèrent se récuser. Il ne fut pas réélu en 1834.

TARDIEU (AUGUSTIN), représentant en 1871, député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1881, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 23 décembre 1823, mort à Arles le 16 avril 1883, fut embarqué, à 17 ans, comme mousse, sur un vaisseau marchand, fut pris par le service en 1848, se fit déclasser peu après, et s'engagea au 1^{er} chasseurs d'Afrique où il devint rapidement sous-officier. Revenu dans la vie civile à la mort de son père (1853), il se livra à l'exploitation de ses domaines, devint conseiller municipal d'Arles (1865), conseiller général du même canton (1869), fit de l'opposition à l'Empire, et fut nommé maire d'Arles le 4 septembre 1870. Candidat à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, dans les Bouches-du-Rhône, il échoua avec 45,851 voix, mais il fut élu, le 2 juillet suivant, représentant de ce département, en remplacement de 7 représentants qui avaient démissionné ou opté pour d'autres départements, le 1^{er} sur 7, par 51,800 voix (75,000 votants, 149,670 inscrits). Il prit place à l'Union républicaine et vota contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu conseiller général du canton est d'Arles le 8 octobre 1871, vice-président et président de ce conseil, révoqué de ses fonctions de maire sous le ministère de Broglie (février 1874), et réintégré l'année suivante, il fut réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement d'Arles, par 9,764 voix (19,021 votants, 25,834 inscrits), contre 9,218 à M. de Cadillan. Il interpella M. Jules Simon à propos de la fermeture d'un cercle catholique à Arles, et n'ayant pas obtenu pleine satisfac-

tion, donna sa démission de maire; il fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Il échoua aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, le 11 octobre 1877, avec 8,411 voix contre 11,313 à l'élus, M. de Cadillan, candidat du gouvernement du 16 mai; mais, cette élection ayant été invalidée, M. Tardieu regagna son siège, le 3 mars 1878, avec 10,842 voix (10,913 votants, 26,006 inscrits). Il continua de siéger à l'Union républicaine et de voter avec la majorité, pour la politique scolaire et coloniale du gouvernement. Renommé maire d'Arles en 1878, il signala son administration par l'extinction des processions, et ne se représenta pas aux élections générales de 1881.

TARDIF (ALEXANDRE-MARIE), député de 1824 à 1831, né à Bayeux (Calvados) le 19 septembre 1776, mort à Caen (Calvados) le 23 octobre 1863, négociant à Bayeux, connu et estimé pour ses idées libérales, se présenta à la députation, le 1^{er} octobre 1821, dans le 2^e arrondissement électoral du Calvados (Bayeux), et échoua avec 189 voix contre 243 à l'élus, M. Héroult de Hottot. Il fut ensuite successivement élu député, dans ce même arrondissement, le 25 février 1824, par 256 voix (492 votants, 590 inscrits) contre 233 à M. Achard de Bonvouloir; le 17 novembre 1827, par 259 voix (356 votants, 593 inscrits), contre 119 à M. Huillard-Daigneaux; le 23 juin 1830, par 397 voix (458 votants, 510 inscrits), contre 112 à M. Huillard-Daigneaux; le 5 juillet 1831, par 311 voix (431 votants, 614 inscrits), contre 83 à M. Chauffrey. M. Tardif siégea constamment dans le groupe constitutionnel, s'opposa aux mesures réactionnaires, combattit la politique agressive de M. de Villèle, signa l'Adresse des 221, et adhéra au gouvernement de Louis-Philippe. Il rentra dans la vie privée aux élections générales de 1834.

TARDIF DE POMMEROUX. — Voy. BORDESOLLE (COMTE DE).

TARDIVEAU (FRANÇOIS-ALEXANDRE), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né et mort à des dates inconnues, était homme de loi, lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 10, à la pluralité des voix; il fit adopter un projet de serment à la nouvelle constitution, et, membre du comité des recherches, donna lecture de plusieurs rapports sur les troubles de l'Eure, sur les agissements des ministres, sur la poursuite des crimes d'embauchage et sur les assassinats de Lille. Devenu président de l'Assemblée en mars 1792, il fit une motion sur les certificats de résidence et proposa d'envoyer des commissaires visiter les frontières et s'assurer de leur mise en état de défense. Le 28 germinal an V, il fut élu député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, par 256 voix (303 votants, et siégea obscurément dans la majorité. Rallié au 18 brumaire, il devint adjoint au maire de Nantes le 17 germinal an VIII, et commissaire près le tribunal d'appel de Rennes le 12 floral de la même année.

TARDY (MARC-LOUIS, MARQUIS DE), député de 1827 à 1831, né à Montluçon (Allier) le 21 décembre 1769, mort à une date inconnue, émigra à la Révolution et retourna en France sous l'Empire. Il accueillit avec joie le retour des Bourbons, qui le nommèrent chevalier de la

Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours, il tenta vainement d'organiser dans l'Allier la résistance contre la marche de l'empereur. En récompense, Louis XVIII le créa marquis le 4 mai 1816. Maire de Roanne et conseiller général, il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 2^e arrondissement électoral de la Loire (Roanne), par 123 voix (230 votants, 263 inscrits), contre 92 à M. Ternaux. Il prit place dans le parti ministériel, refusa de signer l'Adresse des 221, et fut réélu, le 3 juillet 1830, au grand collège du même département, par 116 voix (187 votants, 237 inscrits). Il se rallia au gouvernement de juillet, et ne se représenta pas aux élections générales de 1831.

TARDY DE LA CARRIÈRE (JEAN-PHILIBERT-ANTOINE, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Pont-de-Veyle (Ain) le 27 décembre 1741, mort à Lyon (Rhône) le 11 août 1813, « fils de M. Antoine-Marie Tardy, avocat au parlement, et de Anne-Marie Monerel », avocat, était juge de la justice seigneuriale à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint successivement membre et vice-président de l'administration du département de l'Ain, procureur général syndic de l'Ain, président du tribunal civil après la promulgation de la Constitution de l'an III, et commissaire près l'administration centrale. Elu, le 23 germinal an VII, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents, par 163 voix (220 votants), il n'y joua qu'un rôle effacé, se rallia au 18 brumaire, et fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Ain au Corps législatif. Ce dernier mandat lui fut renouvelé le 7 mars 1807. Il fut plusieurs fois membre de députations chargées d'adresser des félicitations à Napoléon, et fut créé chevalier de l'Empire le 11 juillet 1810. Il sortit du Corps législatif l'année suivante, et mourut peu après.

TARENTE (DUC DE). — Voy. MACDONALD.

TARGET (GUY-JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Paris le 17 décembre 1733, mort aux Molières (Seine-et-Oise) le 7 septembre 1806, fils d'un avocat, fut reçu avocat au parlement de Paris en 1762. Imbu du philosophisme à la mode au dix-huitième siècle, il débuta au barreau en plaidant pour les frères Lioncey contre les jésuites, prit parti en 1771 pour le parlement contre le chancelier Maupeou, et s'attaqua même au chancelier, dans sa *Lettre d'un homme à un autre homme sur l'extinction de l'ancien parlement et la création du nouveau*. Aussi, le 23 novembre 1771, fut-il chargé d'offrir aux magistrats rétablis les félicitations de son ordre. La réputation qu'il avait acquise lui valut de défendre le cardinal de Rohan dans le procès du collier. Conseiller au conseil souverain de Bouillon, avocat de l'université de Paris, élu, en 1785, membre de l'Académie française, il contribua à faire rendre l'édit de novembre 1787, qui restituait l'état civil aux protestants français. A cette époque l'état de sa santé le força de renoncer à plaider. Elu, le 2 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la prévôté et vicomté de Paris, il prêta le serment du Jeu de paume, fut commissaire pour la réunion des trois ordres, et proposa que le tiers se constituât en Assemblée nationale. Le 27 mai 1789, à la tête d'une députation de trente-six membres du tiers, il vint « adjurer les membres du clergé, au nom du Dieu de paix dont ils sont les mi-

nistres, et au nom de la nation, de se réunir aux communes, afin de chercher ensemble les moyens d'établir la concorde et la paix ». Membre, à l'origine, du comité de constitution, il prit une part importante aux discussions de ce comité; on publia même à cette époque : *Bulletin des couches de M. Target père et mère de la Constitution des ci-devant français*. Partisan des plans de Necker, il fit garantir la dette publique et démontra la nécessité de maintenir les impôts existants, tout en en modifiant la répartition. Il s'opposa à l'adoption du système représentatif anglais, demanda l'unité et la permanence du corps législatif, et soutint le principe du veto, à la condition qu'il ne fut appliqué qu'à deux législatures consécutives. Dans la discussion sur la constitution civile du clergé, il approuva le principe du serment et demanda la suppression des vœux monastiques. Au point de vue judiciaire, il réclama la suppression des parlements, et la conservation des bailliages et des sénéchaussées; au point de vue administratif, il montra les avantages de la suppression des anciennes provinces et de la création des départements. Enfin il fit rendre plusieurs décrets sur l'éligibilité des députés et fixer les conditions auxquelles les étrangers domiciliés en France pouvaient devenir électeurs. Adjoint au comité judiciaire et au comité féodal, il fut en outre président de l'Assemblée le 18 janvier 1790, et organisa le cérémonial de la fédération du 14 juillet. Élu deuxième haut-juré de la Seine le 18 octobre 1791, il refusa, en décembre 1792, de défendre Louis XVI devant la Convention. Sa lettre, du 12 décembre 1792, porta : « Horriblement fatigué de maux de nerfs, de douleurs qui m'ont fait quitter la plaidoyerie en 1785, je conserve à peine les forces suffisantes pour remplir, six heures dans chaque journée, les fonctions paisibles de juge, et j'attends avec quelque impatience le moment d'en être déchargé par de nouvelles élections. C'est dire assez qu'il ne m'est plus possible de me charger de la défense de Louis XVI. Je n'ai absolument rien de ce qu'il faut pour un tel ministère, et par mon impuissance je trahirais à la fois la confiance du client accusé et la confiance publique. » Avant le jugement, il publia ses *Observations sur le procès de Louis XVI*, où il énumérait les raisons qui devaient faire absoudre le roi. Pendant la Terreur, il fut secrétaire du comité révolutionnaire de sa section, dont le président, un savetier nommé Chalandon, savait à peine lire. Il fut rappelé à l'Institut à la réorganisation (1796), nommé juge au tribunal de Cassation en 1797, et confirmé, le 11 germinal an VIII, dans ces fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, membre de la commission d'examen du projet de code civil, et membre de la commission de rédaction du code criminel, il fut chargé d'en soutenir la discussion au conseil d'Etat. En outre des ouvrages déjà cités, on a de M. Target : *Mémoire sur l'état des protestants en France* (1787); — *Cahiers du tiers état de la ville de Paris* (1789); — *Esprit des cahiers présentés aux États-généraux* (juin 1789, 2 volumes); — *Projet de déclaration des droits de l'homme en société* (Versailles, 1789); — Plusieurs de ses plaidoiries sont insérées dans le *Barreau français* et dans les *Annales du barreau*.

TARGET (JOSEPH-LÉON), représentant du peuple en 1848, né à Rochefort (Charente-In-

férieure) le 30 mars 1805, mort à Rochefort le 14 septembre 1873, entra, à 14 ans, comme apprenti charpentier des constructions navales au port de Rochefort, fut admis, en 1821, à l'école des maîtres, y remporta le premier prix, passa contremaître, et se fit remarquer des ingénieurs par son esprit d'invention. Ses opinions démocratiques avancées nuisirent à son avancement; mais, après la révolution de février, ses camarades le portèrent candidat à l'Assemblée nationale, et il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Charente-Inférieure, le 7^e sur 12, par 61,457 voix (111,907 votants, 139,016 inscrits). Il prit place à gauche, fit partie du comité de la marine, et vota avec le parti démocratique modéré, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres; il avait combattu, depuis l'élection du 10 décembre, la politique de l'Élysée. Il échoua à la Législative, le 22 juillet 1849, en remplacement de 2 représentants qui avaient opté pour d'autres départements, avec 4,975 voix sur 53,106 votants, et, de retour à Rochefort, s'occupa d'industrie.

TARGET (PAUL-LOUIS), représentant en 1871, né à Lisleux (Calvados) le 7 mars 1821, petit-fils du constituant de 1789, et fils d'un préfet du Calvados sous le gouvernement de juillet, commença son droit à Caen, fit reçu avocat à Paris, entra comme auditeur au conseil d'Etat (1843-1848), fut élu conseiller général du Calvados (1848), et donna sa démission après le coup d'Etat du 2 décembre, pour ne pas prêter serment à l'Empire. Il se livra à l'agriculture, obtint, en 1863, la prime d'honneur de l'Association normande, et collabora au *Courrier du Dimanche*, dont il était le directeur politique au moment de sa suppression (août 1865). Il se présenta à la députation, le 21 mai 1869, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 3^e circonscription du Calvados, et échoua avec 1,421 voix contre 16,915 à l'Élu, M. de Colbert-Chabannais, candidat du gouvernement, 3,750 à M. de Witt, 1,936 à M. Desseaux et 1,721 à M. le Metayer. Membre, sous le ministère Ollivier (1870), de la commission de décentralisation présidée par M. Od. Barrot, il fut nommé, après le 4 septembre, chef de bataillon puis lieutenant-colonel de la garde nationale de Lisleux, prit part à la défense de l'arrondissement occupé en partie par l'ennemi, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le 9^e et dernier, par 47,178 voix (83,564 votants, 139,297 inscrits). Le 1^{er} mars 1871, à Bordeaux, après les incidents provoqués par la petite minorité bonapartiste (Voy. COXET), il déposa une proposition ainsi conçue : « L'Assemblée nationale clôt l'incident, et, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » La proposition fut votée à l'unanimité moins six membres. Membre et vice-président de la réunion Saint-Marc-Girardin, M. Target vota pour la paix,

pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Il prit en outre une part importante aux débats de l'Assemblée, parla sur la loi départementale, fit renvoyer au ministre des Affaires étrangères la pétition des évêques, fit réserver la question du retour du gouvernement à Paris, se montra partisan de l'abolition des traités de commerce, vota contre l'ordre du jour Ericul (21 mai 1873), mais, inquiet de voir Thiers porter atteinte au pacte de Bordeaux en recherchant le concours des gauches, déposa, le même jour, une déclaration contre le ministère. Le vote du groupe Target en faveur de la démission de Thiers mit ce dernier en minorité, et entraîna sa retraite. Le 24 juin suivant, M. Target fut appelé au poste de ministre plénipotentiaire à la Haye, où il resta jusqu'au 5 décembre 1877. Il avait échoué aux élections du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Lisieux, au premier tour, avec 3,393 voix contre 4,138 à M. de Colbert et 5,008 à M. Lavalley. Au second tour, ses voix assurèrent l'élection de M. de Colbert. Chevalier de la Légion d'honneur, M. Target a publié : *Législation électorale* (1863), et collaboré au *Journal de Paris*.

TARRIBLE (JEAN-DOMINIQUE-LÉONARD, CHEVALIER), membre du Tribunal, né à Auch (Gers) le 10 novembre 1752, mort à Paris le 27 février 1821, exerçait, à l'époque de la Révolution, la profession d'avocat consultant. Partisan des idées nouvelles, il siégea à l'Assemblée provinciale de la généralité d'Auch, comme représentant du tiers, devint, en 1790, commissaire du roi près le tribunal criminel du Gers, puis successivement administrateur du département, accusateur public et président du tribunal criminel d'Auch en l'an VI. Rallié au 18 brumaire, il fut appelé au Tribunal le 6 germinal an X, fit partie de la section de législation, fut membre de la commission d'examen du code civil et rapporteur et défenseur du titre I, ainsi que du titre III du code de commerce. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il entra, lors de la suppression du Tribunal, à la cour des Comptes, (28 septembre 1807), comme conseiller-maître, et occupa ce poste jusqu'à sa mort. Il fut créé chevalier de l'Empire le 2 juillet 1808. On a de lui : *Manuel des juges de paix* (1806) ; il a collaboré aussi aux *Annales du Notariat* et au *Recueil de Jurisprudence* de Merlin.

TARTANAC (JEAN, CHEVALIER), député en 1791, né à Flamaréens (Gers) le 10 avril 1759, mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 12 janvier 1827, était homme de loi à Valence au moment de la Révolution. Il en adopta les principes, devint juge au tribunal du district de Valence (Gers), et fut élu, le 3 septembre 1791, député du Gers à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 212 voix (283 votants). Il prit plusieurs fois la parole, pour appuyer l'envoi de forces en Seine-et-Oise et dans l' Eure, pour demander des secours en faveur des indigents, pour se plaindre des obstacles mis au départ des gardes-suissees, pour combattre la motion tendant à restreindre le nombre des témoins devant la haute cour. Il fit en outre partie d'une députation au roi dans la journée du 20 juin. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal d'appel d'Agen le 4 prairial an VIII, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII,

et prit le titre de conseiller à la cour impériale d'Agen le 24 avril 1811, à la réorganisation des cours et tribunaux.

TARTAS (LOUIS-EMILE), représentant en 1818 et en 1819, né à Mézin (Lot-et-Garonne) le 1^{er} août 1791, mort à Paris le 25 février 1860, entra, en 1814, fils du suivant, dans les gardes du corps de Louis XVIII, passa sous-lieutenant aux chasseurs de l'Allier (13 décembre 1815), fut promu capitaine, remplit les fonctions de capitaine instructeur à l'École de Saumur, fut nommé (juin 1817) lieutenant-colonel du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, servit longtemps en Algérie, où il prit part notamment à la répression de la révolte des Kabyles sous Bou Maza, fut cité dix fois à l'ordre du jour de l'armée, commanda toute la cavalerie à la bataille d'Ily, fut nommé colonel en 1814, maréchal de camp et commandeur de la Légion d'honneur en 1816, entra alors en France, et reçut le commandement du département de Lot-et-Garonne. Élu, le 23 avril 1818, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 9, par 48,504 voix (88,758 votants, 91,800 inscrits), il fit partie du comité de la guerre, et vota presque toujours avec la droite, contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Bataillon, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu représentant du même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1819, le 1^{er} sur 7, par 48,314 voix (90,297 votants, 110,493 inscrits), appuya de son vote toutes les propositions de la majorité monarchiste, l'expédition de Rome, la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, se rallia à la politique de l'Élysée, et contribua, à la tête d'une brigade de cavalerie, à réprimer les tentatives de résistances républicaines qui suivirent le coup d'État à Paris. Promu général de division le 12 septembre 1852, il commanda à Bordeaux la 14^e division militaire, et mourut à Paris en 1860, grand officier de la Légion d'honneur.

TARTAS-CONQUES (GUILLAUME), député au Corps législatif en l'an XII, né à Mézin (Lot-et-Garonne) le 3 décembre 1761, mort à Mézin le 20 décembre 1834, « fils de M. Tartas, ancien officier au régiment de la Couronne, et de Madame Agathe-Généviève de Saint-Marc », était propriétaire agriculteur au moment de la Révolution ; il se rallia aux idées nouvelles, devint administrateur du district de Mézin, et fut, sous le Directoire, adjoint au maire de cette localité. Partisan du général Bonaparte, il devint président de canton après le 18 brumaire, et fut élu, le 19 vendémiaire an XII, par le Sénat conservateur, député du Lot-et-Garonne au Corps législatif. Il en sortit en 1808, et, le 22 décembre de cette même année, fut nommé conseiller général de son département. Sous-préfet de Villeneuve-d'Agen quelques temps après, il cessa toute fonction publique à la Restauration.

TARTE (JEAN-HENRI-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Namur (Belgique) en 1766, mort à une date inconnue, avocat, fut élu le 23 germinal